

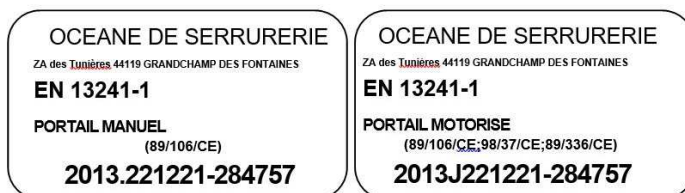
Tous nos moteurs sont garantis 5 Ans

- La durée de garantie (5 ans) commence à la date de facturation du produit (le bon de livraison DC PRODUCTION faisant foi) sous réserve du paiement des produits dans leur intégralité.
- Les produits sont conformes aux spécifications de l'Accusé Réception de Commande. Le nombre et l'état des produits doivent être impérativement vérifiés à la livraison. Toute réserve ou contestation relative aux manquants et/ou avaries liés au transport devra être portée sur le bon de livraison sous peine de déchéance de la garantie.
- Le produit doit être utilisé normalement et sans avoir subi de modifications.
- Le montage doit obligatoirement être effectué par des poseurs qualifiés.

MOTORISATION CONFORME A LA NORME EN13241-1

Les normes européennes encadrent la réglementation de la qualité du portail motorisé dans un ensemble « machine-outil », c'est à dire le portail avec son automatisme.

Tous nos portails possèdent l'agrément du CSTB attestant la conformité à la norme EN 13241-1. Cette attestation est indiqué par un marquage CE désignant la mention : portail motorisé ou portail manuel + n° d'identification du portail.



Toute autre marque de motorisation différente de celle de Océane de Serrurerie, utilisée sur nos portails, engage la responsabilité de l'installateur et l'oblige à procéder lui-même aux tests de conformité à la norme EN 13241-1 ainsi qu'au marquage CE. Le non-respect de cette norme ne pourra pas engager la responsabilité de Océane de Serrurerie.